



UNIVERSITÉ DE NANTES

**COMITÉ HYGIÈNE SECURITÉ ET
CONDITIONS DE TRAVAIL
DU 17 MAI 2021**

**POINT N°2 A L'ORDRE DU JOUR
PLAN D' ACTIONS POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, POUR
INFORMATION**

**Dossier présenté par : Françoise LE FICHANT, Vice-présidente déléguée
responsabilité sociale et Anaïs GARNIER, responsable du pôle environnement au
travail de la DDSPS, cheffe de projet**

Exposé des motifs :

Une première présentation a été faite au CHSCT du 7 décembre 2020 pour partager la démarche engagée concernant le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'actions est cadré par la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique », et notamment son article 80 qui transpose dans la loi les mesures contenues dans l'accord du 30 novembre 2018. Il s'agit d'une continuité réglementaire qui reprend et renforce l'accord de 2013. Il sert ici de support afin de structurer les actions en faveur de l'égalité professionnelle et d'organiser la prévention et le traitement des discriminations et des violences sexuelles et sexistes au niveau de l'établissement.

L'université de Nantes a voulu aller plus loin en intégrant également des actions ouvertes et ou spécifiques aux étudiants et étudiantes.

L'élaboration du plan interne a été menée entre novembre 2020 et avril 2021, par des échanges et discussions sur cette thématique avec le personnel, les étudiants et les représentants du personnel lors de groupes de travail.

Un appel à contributions écrites a été fait sur le sujet auprès des associations étudiantes.

Une structuration projet a été mise en place et un comité de pilotage s'est réuni en novembre 2020 et avril 2021 pour cette phase d'élaboration.

Une présentation dans les instances CHSCT d'Etablissement, CTE et CA est programmée en mai 2021 avant envoi au MESRI pour une mise en œuvre dès septembre 2021.

Le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes se compose d'un rapport de situation comparé entre les femmes et les hommes (population personnel) et de la liste des 50 actions à réaliser dans les trois prochaines années.

Pour information